

N° 13
19 NOV.
1998

Page 1
à 32

L **B.O.**

**BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**NUMÉRO
SPÉCIAL**

**● POSTES À L'ÉTRANGER DANS UN SERVICE
OU ÉTABLISSEMENT RELEVANT
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

POSTES À L'ÉTRANGER DANS UN SERVICE OU ÉTABLISSEMENT RELEVANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

3 **Avis du 10-11-1998 (NOR : MENC9802947V)**

7 EMPLOIS À POURVOIR DANS LES SERVICES CULTURELS,
SCIENTIFIQUES ET DE COOPÉRATION

25 EMPLOIS À POURVOIR DANS LE RÉSEAU
DES ALLIANCES FRANÇAISES ET DANS LES INSTITUTS
ET CENTRES CULTURELS

29 POSTES D'ASSISTANTS TECHNIQUES

Annexe : fiche de candidature à un poste à l'étranger
(en pages centrales)



Directrice de la publication : Hélène Bernard - Rédactrice en chef : Colette Paris - Rédactrice en chef adjointe : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint (textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Martine Marquet ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication . Bureau des publications. 110, rue de Grenelle. 75357 Paris cedex 07. Tél.: 01 55 55 34 50. Fax: 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENT : CNDP Abonnements.B - 750 - 60732 STE GENEVIEVE CEDEX 9. Tél.: 03 44 03 32 37, Fax : 03 44 03 30 13 ● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

● Le numéro : 15 F ● Abonnement annuel : 480 F ● ISSN 1268-4791 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie : Imprimerie nationale - 8 005 342.

POSTES À L'ÉTRANGER DANS UN SERVICE OU ÉTABLISSEMENT RELEVANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis du 10-11-1998
NOR : MENC9802947V
MEN - DRIC B2
MAE

■ Le développement rapide des échanges internationaux et la nécessité de renforcer la présence française dans le monde sur les plans scientifique, technologique, éducatif et culturel, ont conduit le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le ministère des affaires étrangères à s'entendre sur une politique concertée de sélection et de recrutement des personnels de notre ministère candidats à un poste à l'étranger, dans les services ou les établissements relevant de nos ambassades.

Le succès de notre politique internationale dépend en effet pour une grande part de la qualité et des compétences des agents recrutés dans le réseau culturel, scientifique et de coopération, qui sont en charge d'une importante mission de rayonnement, de diffusion et d'exportation de nos savoir-faire. Pour répondre à ces enjeux, une procédure nouvelle de sélection vient d'être mise en place. Elle vise, d'une part, à rechercher la meilleure adéquation entre la qualification et l'expérience des candidats et les profils de postes disponibles, d'autre part, à l'amélioration des conditions de retour en France de ces personnels par une véritable prise en compte de l'expérience acquise à l'étranger.

La liste des postes du réseau culturel scientifique et de coopération fait, pour la première fois, l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale (B.O.). Elle s'accompagne d'une définition des profils demandés devant permettre aux recteurs d'académies, présidents d'universités, directeurs d'écoles et d'organismes de recherche, d'organiser un large appel à candidatures et de faire connaître au ministère des affaires étrangères les meilleurs candidats. Un nouveau formulaire est annexé à cette circulaire.

Les postes concernés sont les suivants :

- conseillers culturels et/ou scientifiques et de coopération,
- attachés culturels et/ou scientifiques et de coopération,
- attachés linguistiques,
- directeurs d'établissements culturels, de centres, d'instituts et d'Alliances françaises,
- secrétaires généraux,
- chargés de mission spécialisés :
 - . français langue étrangère,
 - . ressources documentaires,
 - . audiovisuel éducatif,
 - . nouvelles technologies.

Les personnels nouvellement recrutés bénéficieront de réunions d'information et de stages organisés à leur intention.

En outre, pour les personnels qui auront manifesté en temps utile le souhait d'être réintégrés, deux cellules spécialisées, l'une pour les personnels enseignants, l'autre pour les personnels d'encadrement, sont créées. Elles ont pour mission de les aider dans l'évolution de leur carrière, grâce à une gestion personnalisée de leur dossier.

Conditions de recrutement

Les candidats aux postes décrits ci-dessus doivent satisfaire à plusieurs critères :

- Être titulaire de la fonction publique.
- Avoir des connaissances linguistiques adaptées aux exigences de la fonction (les candidats peuvent être soumis à des tests de contrôle de leur niveau en langue étrangère).
- Accepter le principe d'alternance des séjours entre la France et l'étranger.

Dépôt des candidatures

Les candidats du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie devront adresser par voie hiérarchique leur fiche de candidature, dont un modèle est annexé à la présente note, accompagnée d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels enseignants, cellule de gestion des personnels à l'étranger, 32-34, rue de Châteaudun, 75009 Paris.

Ceux d'entre eux qui se trouvent actuellement dans le réseau du ministère des affaires étrangères adresseront cette même fiche de candidature, le curriculum vitae et la lettre de motivation, par la voie hiérarchique au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, (même adresse que ci-dessus), ainsi qu'à la sous-direction des services et établissements culturels et de coopération (PLD) du ministère des affaires étrangères, 23, rue la Pérouse, 75016 Paris.

La date limite d'envoi de ces fiches est fixée au **15 janvier 1999**.

Réintégration

Les personnels d'encadrement, les enseignants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs en poste

à l'étranger qui auront manifesté en temps utile leur souhait d'être réintégrés, compte tenu des impératifs des calendriers scolaire et universitaire, pourront poser leur candidature à des fonctions valorisant l'expérience acquise à l'étranger.

En ce qui concerne les personnels enseignants originaires des premier et second degrés, la direction des personnels enseignants met en place une gestion personnalisée des agents du réseau pour suivre l'évolution de leur carrière avec une information sur les avancements ou sur les promotions auxquels ils peuvent prétendre, ainsi que sur leurs perspectives de retour. Pour cela un correspondant est désigné au sein de la "division de la gestion des personnels non affectés en académie" pour être leur interlocuteur privilégié sur tous ces sujets.

Les enseignants des premier et second degrés réintégrés après leur détachement dans les fonctions de conseiller ou attaché culturel et/ou scientifique et de coopération pourront, sur la base d'une évaluation, bénéficier des dispositions d'avancement au rythme le plus favorable, fixées par les notes de service annuelles relatives aux promotions de corps et de grades.

Les enseignants-chercheurs détachés exerçant des fonctions de conseiller ou attaché, peuvent bénéficier d'un avancement par le conseil national des universités au même titre que les enseignants-chercheurs qui exercent des fonctions administratives spécifiques, dans le cadre de la voie dite "trois", définie par arrêté du 8 mars 1990.

Par ailleurs, ceux d'entre eux qui, au terme de leur détachement, souhaiteront se réinvestir dans la recherche, pourront bénéficier d'un congé pour recherche et conversion thématique.

Ils seront tenus informés suffisamment à l'avance des démarches à entreprendre pour leur réintégration, soit dans le cadre du retour sur un poste enseignant, soit dans des fonctions tenant compte de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger et qui doit être valorisée.

Un entretien leur sera proposé, au cours duquel ils pourront présenter leur projet de réintégration et faire valoir leurs attentes. À l'issue de cet entretien un plan d'accompagnement des différentes actions à entreprendre sera mis au point pour la recherche des postes qui peuvent être offerts dans le cadre de mouvements particuliers, auprès d'organismes ou établissements qui relèvent du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Ainsi des démarches seront entreprises auprès des recteurs, des présidents et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, qui pourront offrir des postes relevant de leur compétence. On peut citer :

- les postes dans les services des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les postes liés aux activités internationales des rectorats (délégués académiques aux relations internationales et à la coopération et leurs services). Des possibilités peuvent aussi être offertes dans les services culturels des rectorats ;
- les postes liés aux projets pédagogiques dans le cadre, par exemple, de la mise en place de l'enseignement des langues ou des actions culturelles académiques.

Cette liste n'est pas exhaustive puisque des recherches pourront être orientées vers les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP), le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), les agences nationales spécialisées...

En ce qui concerne les personnels d'encadrement, une cellule spécifique mise en place à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE), facilite leur réintégration par :

- l'information des personnels, notamment pour les conditions d'inscription aux concours et aux listes d'aptitude,
- le suivi des personnels, conjointement avec le ministère des affaires étrangères pour informer, en temps voulu, les agents en fin de séjour des opérations de mouvement de leur corps et plus particulièrement du calendrier d'affectation des personnels, avec une prise en compte attentive et personnalisée de leurs expériences professionnelles et de leur compétences, y compris celles acquises au cours du ou des séjours à l'étranger, afin de parvenir à la meilleure adéquation possible entre les caractéristiques du candidat, ses vœux et le profil du poste de réintégration souhaitée.

Le réseau du ministère des affaires étrangères

Le réseau culturel, scientifique et de coopération du ministère des affaires étrangères est actuellement composé de 167 services culturels, scientifiques et de coopération, 160 centres et instituts culturels ou de coopération, 250 Alliances françaises et 27 établissements de recherche.

On trouvera ci-après la liste des emplois susceptibles d'être vacants à la rentrée 1999. Les postes culturels et de coopération relevant du ministère délégué à la coopération, ainsi que les postes de coopération relevant du ministère des affaires étrangères feront l'objet d'informations ultérieures, à l'exception des quatre postes d'assistants techniques indiqués page 29. Les emplois figurant ci-dessous sont ouverts, notamment, aux personnels du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur adjoint de cabinet
Jean-Richard CYTERMANN
Le conseiller chargé des relations internationales
Catherine BIZOT

Emplois à pourvoir dans les services culturels, scientifiques et de coopération

1 - CHEF DE SERVICE CULTUREL, SCIENTIFIQUE ET DE COOPÉRATION, CONSEILLER OU ATTACHÉ

Collaborateur direct de l'ambassadeur, il assure la direction et la coordination de l'ensemble des services et établissements culturels placés sous son autorité, définit et répartit les moyens nécessaires à la conduite de leurs actions respectives, assure par délégation de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger la tutelle des établissements d'enseignement, négocie avec ses partenaires locaux les grandes orientations de la politique de coopération culturelle, linguistique, universitaire, scientifique et technique. Il est, notamment, le correspondant de l'Agence Edufrance. Il assure également une veille scientifique et technologique, en liaison avec les milieux scientifiques et, éventuellement industriels, concernés. Les candidatures à ces postes seront examinées par une commission consultative interministérielle.

a) Conseiller culturel, scientifique et de coopération

A-001 ARGENTINE (Buenos Aires): **conseiller culturel, scientifique et de coopération**

Universitaire, administrateur civil, ou agent expérimenté ayant exercé des fonctions de responsabilité dans le secteur de la coopération culturelle, scientifique et technique, soit à l'administration centrale, soit au sein des réseaux extérieurs du ministère des affaires étrangères ou du ministère délégué à la coopération, le candidat devra avoir une parfaite maîtrise de la langue espagnole.

Outre une bonne connaissance de la problématique de la coopération culturelle dans toutes ses dimensions : artistique, audiovisuelle, linguistique, livre et écrit, il devra avoir une compétence confirmée dans le domaine des échanges universitaires. Il devra être apte à monter des projets de coopération dans un cadre multilatéral. Capable d'animer une équipe aux compétences diversifiées, il assurera par délégation du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la tutelle de deux établissements scolaires totalisant plus de 2000 élèves, et veillera, dans le cadre du réseau des Alliances françaises, à la qualité de nos actions de diffusion culturelle et linguistique, ainsi qu'à leur cohérence avec les priorités de notre coopération.

A-002 BELARUS (Minsk) :
conseiller culturel, scientifique et de coopération.

Le candidat devra justifier d'une première expérience dans les réseaux culturel et de coopération à l'étranger, afin d'être en mesure de conduire lui-même l'ensemble des projets scientifiques, universitaires et techniques, ainsi que la coopération linguistique avec l'aide d'un attaché linguistique.

Polyvalent, disponible et bon organisateur, il aura une bonne connaissance des programmes de coopération multilatérale de l'Union européenne (TACIS) et veillera à l'articulation entre coopérations bilatérale et multilatérale.

La pratique courante de la langue russe est obligatoire.

A-003 BRÉSIL (Brasilia) :
conseiller culturel, scientifique et de coopération.

Le candidat à ce poste sera, de préférence, un administrateur civil ou un professeur titulaire de l'enseignement supérieur ayant eu des responsabilités dans le domaine de la coopération universitaire internationale.

Il devra faire preuve d'une connaissance approfondie des procédures de la coopération multilatérale. Dans le domaine artistique, il sera familier des réseaux français et apte à mobiliser des concours extérieurs à ceux de l'État.

Il exercera son autorité sur un réseau comportant d'une part le service culturel, scientifique et de coopération de l'ambassade à Brasilia et, d'autre part, des services culturels déconcentrés à Rio de Janeiro et à Sao Paulo. Il animera également le réseau le plus important d'Alliances françaises du continent et exercera, par délégation du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la tutelle de trois établissements scolaires.

Ce poste, outre une parfaite maîtrise de la langue portugaise, requiert, à côté d'une rigueur administrative avérée, des qualités relationnelles, une réelle aptitude aux contacts et le goût de la représentation.

A-004 CHILI (Santiago) :
conseiller culturel, scientifique et de coopération, directeur du CCCL (Centre culturel et de coopération linguistique).

Compte tenu de l'importance de notre coopération avec ce pays et de la diversité des actions à mener, le candidat, qui maîtrisera parfaitement la langue espagnole, devra justifier d'une expérience dans des fonctions analogues ou dans celles d'adjoint. Familier des échanges universitaires internationaux, il aura une bonne connaissance des formations supérieures en France et devra, par ailleurs, être sensibilisé à la problématique et aux enjeux de la coopération multilatérale dans cette partie du monde.

Il assurera, par délégation du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la tutelle du réseau des établissements scolaires français au nombre de cinq ainsi que celle des Alliances françaises.

A-005 ESPAGNE (Madrid) :
conseiller culturel, scientifique et de coopération.

Universitaire, chercheur ou haut fonctionnaire de la fonction publique de l'État ou territoriale, le

candidat, parfaitement hispanophone, aura exercé, antérieurement, des fonctions de responsabilité soit dans les réseaux culturels et de coopération à l'étranger, soit au sein de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ou du ministère délégué à la coopération.

Une attention particulière sera portée à :

- sa capacité d'analyse politique
- ses qualités relationnelles
- son aptitude à coordonner les activités de réseaux diversifiés: scolaire (le plus important d'Europe) et culturel (centres culturels et de coopération linguistique et Alliances françaises)
- son aptitude à animer une équipe comportant des adjoints et des attachés spécialisés

Le candidat sera parfaitement au fait des enjeux de notre politique en faveur de la langue française dans l'Union européenne et devra également être en mesure, par sa familiarité avec les milieux de l'enseignement supérieur, de veiller au développement et à la cohérence de nos échanges universitaires ; de même, il devra avoir une bonne connaissance des réseaux culturels français, tant au niveau national qu'au niveau local, afin notamment, tout en veillant à la qualité et à l'intensité du dialogue culturel entre les deux pays, d'être en mesure de mobiliser des concours financiers extérieurs à ceux provenant de l'État.

Il devra également être ouvert à la problématique de la veille scientifique, sensibilisé aux grands programmes européens, d'une part, et aux enjeux industriels, d'autre part.

Il saura développer des relations équilibrées et fructueuses avec la Casa de Velasquez, établissement de recherche dépendant du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

A-006 PAKISTAN (Islamabad) :

conseiller culturel, scientifique et de coopération.

Le candidat sera de préférence un universitaire ou un directeur de recherche, maîtrisant parfaitement l'anglais, ouvert aux sciences de l'homme et de la société, sensibilisé aux relations internationales, capable de travailler en équipe avec les différents services de l'ambassade et d'animer un important réseau d'Alliances françaises, afin de leur permettre de relayer effectivement notre coopération dans les différentes métropoles du pays. Il assurera, de plus, par délégation de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la tutelle de l'école française.

A-007 PAYS-BAS (La Haye - Amsterdam) :

conseiller culturel, scientifique et de coopération.

De profil universitaire, le candidat sera parfaitement au fait de la problématique européenne, expérimenté dans le domaine des relations internationales, mais également rodé à la gestion d'un établissement à autonomie financière élargie, dans la perspective de la création d'un centre culturel et de coopération intégrant l'Institut français des Pays-Bas à Amsterdam et son annexe à Groningue.

Chargé de la coordination de l'ensemble de la programmation culturelle, scientifique et technique, cet agent devra maîtriser parfaitement les mécanismes de la gestion de projets.

La connaissance de la langue néerlandaise est très souhaitable, celle de la langue anglaise indispensable.

A-008 POLOGNE (Varsovie) :

conseiller culturel, scientifique et de coopération.

Le candidat sera un agent expérimenté ayant déjà exercé des responsabilités en qualité de chef d'un service culturel et de coopération ou d'adjoint. Il sera bien informé de la problématique des pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, notamment pour ce qui concerne notre politique de promotion de la langue française, les programmes de coopération technique bilatérale, le programme européen PHARE et la coopération décentralisée. Il aura une bonne connaissance des réseaux universitaire et artistique français et possèdera une aptitude marquée à la coordination afin d'assurer avec autorité le fonctionnement cohérent de notre dispositif en Pologne, qui comporte, outre le service culturel de l'ambassade, un réseau d'établissements culturels, ainsi qu'un lycée.

À défaut de la maîtrise de la langue polonaise qui serait souhaitable, celle de la langue anglaise est nécessaire. La connaissance de la langue allemande est utile.

A-009 ROUMANIE (Bucarest) :
conseiller culturel, scientifique et de coopération.

Le candidat sera un agent expérimenté ayant déjà exercé des responsabilités de même niveau, soit dans les milieux culturels (DRAC, directeur des affaires culturelles d'une collectivité territoriale importante), soit dans les réseaux culturels français à l'étranger. Une expérience au sein de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ou du ministère délégué à la coopération serait également appréciée.

Homme de culture, il devra également être bien informé de la double problématique des pays ayant l'usage de la langue française en partage et de celle des pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne. À ce titre, il devra être en mesure de monter des projets de coopération et maîtriser les procédures de la coopération bilatérale autant que de la coopération multilatérale et décentralisée.

Responsable d'un important réseau d'établissements culturels à autonomie financière élargie, appelé à cumuler les fonctions de conseiller culturel et de directeur de l'Institut français de Bucarest, il devra justifier d'une formation administrative et d'une capacité d'organisation de nature à garantir une gestion rigoureuse de l'ensemble du dispositif. De même, il veillera à la cohérence des activités des Alliances françaises bénéficiant de notre appui avec les priorités de notre coopération culturelle et en faveur de la langue française. Par délégation du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, il assurera la tutelle du lycée français.

La connaissance de la langue roumaine est souhaitable et celle de la langue anglaise nécessaire, notamment pour travailler dans le cadre multilatéral.

A-010 SYRIE (Damas) :
conseiller culturel, scientifique et de coopération.

Le candidat sera de préférence un universitaire ou un professeur agrégé justifiant d'une expérience dans les réseaux culturels et de coopération à l'étranger et/ou à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ou du ministère délégué à la coopération.

Sensibilisé aux questions de la recherche, notamment dans le secteur des sciences de l'homme et de la société, il devra avoir une bonne connaissance de la coopération universitaire et une ouverture marquée vers le partenariat euro-méditerranéen.

Le volume et la diversité de notre coopération avec ce pays, qui prend notamment appui sur un triple réseau d'établissements culturels, de recherche et scolaires, requièrent polyvalence, rigueur dans la

gestion, aisance dans les contacts et qualités d'organisation.

La connaissance de la langue arabe, ainsi qu'une parfaite maîtrise de la langue anglaise sont nécessaires.

b) Conseiller culturel

B-001 GRANDE-BRETAGNE (Londres) :
conseiller culturel, directeur de l'Institut français du Royaume-Uni.

Le candidat, personnalité reconnue dans les milieux intellectuels et artistiques européens, devra justifier à la fois d'une expérience antérieure dans le réseau culturel de la France à l'étranger et, si possible, d'un parcours professionnel en France dans le secteur culturel, de façon à prévoir, développer et accompagner des échanges de haut niveau entre les communautés intellectuelles et les créateurs des deux pays.

Appelé à gérer des moyens importants à la tête d'une équipe d'attachés spécialisés, il devra également avoir des qualités d'administrateur et d'animateur soucieux des synergies entre les différents réseaux : établissements de recherche, culturels et scolaires..

Il assurera également la tutelle de ces derniers (qui totalisent plus de 3500 élèves) par délégation du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Une parfaite maîtrise de la langue anglaise est indispensable.

B-002 ITALIE (Rome) :
conseiller culturel, directeur du BCLA (Bureau de coopération linguistique et artistique).

Universitaire, personnalité reconnue des milieux intellectuels et artistiques européens, maîtrisant parfaitement la langue italienne, le candidat devra justifier d'une expérience diversifiée. Il aura eu des responsabilités de niveau comparable dans le réseau culturel extérieur de la France, à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, dans l'administration de la culture (administration centrale, services déconcentrés du ministère de la culture, fonction publique territoriale, secteur associatif).

Au fait des enjeux de la coopération franco-italienne, par sa personnalité, sa formation, son expérience dominant parfaitement les procédures, doté de qualités d'administrateur et d'animateur avérées, le candidat exercera son autorité sur l'ensemble de notre dispositif culturel en Italie (réseaux des établissements culturels, des Alliances françaises, des établissements scolaires et d'un établissement de recherche), en développant les synergies et en veillant à l'intensification des échanges entre ces réseaux et les établissements français de recherche relevant du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et du ministère de la culture.

c) Attaché culturel, scientifique et de coopération

C-001 CUBA (La Havane) :
attaché culturel, scientifique et de coopération.

De formation scientifique de préférence, le candidat devra justifier d'une expérience confirmée en matière de coopération avec des pays à la fois en développement et émergents. Maîtrisant parfaitement

la langue espagnole, polyvalent, disponible et prêt à s'impliquer au quotidien dans la problématique de la coopération et de la recherche-développement, il devra avoir une bonne connaissance du monde caraïbe. Son expérience et sa formation devront lui permettre de préparer et de mettre en œuvre un plan de relance à l'horizon 2000.

Il coordonnera les activités culturelles et linguistiques des Alliances françaises auxquelles nous apportons un appui et s'assurera du bon fonctionnement de l'école française.

C-002 ÉMIRATS ARABES UNIS (Abou Dhabî) :
attaché culturel, scientifique et de coopération.

Ce poste sera confié à un agent expérimenté dans la connaissance de l'organisation administrative française et du monde arabe. Dynamique et polyvalent, cet agent s'assurera, en liaison avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, du bon fonctionnement de deux établissements scolaires d'enseignement français (à Abou Dhabî et Sharjah) et de deux Alliances françaises.

Disposant d'une équipe réduite, il devra néanmoins veiller à entretenir les meilleures relations avec les autorités locales et à maintenir la cohérence et la pertinence des manifestations culturelles. Il animera également une coopération universitaire diversifiée.

Cet agent maîtrisera parfaitement l'anglais ; la connaissance de la langue arabe serait appréciée. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité, en raison de nombreux déplacements à effectuer auprès des universités d'Al Aïn et de Sharjah.

C-003 ESTONIE (Tallin) :
attaché culturel, scientifique et de coopération, directeur du Centre culturel et de coopération linguistique.

Ce poste sera confié à un agent capable d'assumer la conception, la gestion et l'animation des relations de coopération dans tous les domaines (culturel, linguistique et éducatif, scientifique, universitaire et technique).

Il devra, en outre, connaître parfaitement les programmes européens, l'Estonie étant candidate à l'intégration dans l'Union européenne.

Cet agent, seul personnel expatrié, possèdera :

- une solide connaissance de la coopération culturelle et de ses mécanismes de gestion,
- une capacité confirmée de dynamisme, de réflexion, de négociation et d'adaptation,
- une parfaite maîtrise de l'anglais (des notions d'allemand et/ou de russe seraient souhaitables),
- une pratique des nouvelles technologies de communication (Internet en particulier)

Enfin, en tant que directeur et régisseur d'un établissement doté de l'autonomie administrative et financière (300 étudiants, 7 enseignants), il saura encadrer une équipe et veiller à la croissance de cet établissement.

C-004 GHANA (Accra) :
attaché culturel, scientifique et de coopération.

Le candidat, professeur agrégé ou certifié, ou agent expérimenté des réseaux d'action culturelle et de coopération, devra être familier des problématiques africaines et du montage de projets de

coopération.

Une partie importante des moyens affectés étant consacrée aux domaines linguistique et éducatif, une parfaite connaissance du système éducatif français sera nécessaire.

Cet agent devra également coordonner l'activité d'un réseau de quatre Alliances françaises et d'un établissement scolaire français d'enseignement.

La connaissance de la langue anglaise est indispensable.

C-005 JORDANIE (Amman) :
attaché culturel, scientifique et de coopération.

Cet agent sera responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la programmation culturelle, linguistique et de coopération scientifique et technique. Il sera, en outre, chargé de coordonner l'activité d'un établissement culturel, d'un établissement français d'enseignement et d'une antenne d'un Institut de recherche (l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient, dont le siège est à Beyrouth).

Ce poste suppose donc une parfaite maîtrise des mécanismes de coopération (en particulier dans le domaine de la coopération linguistique). Il sera confié à un agent expérimenté connaissant la langue anglaise. La préférence ira à un candidat ayant une expérience de la langue et du monde arabes.

C-006 KAZAKHSTAN (Almaty) :
attaché culturel, scientifique et de coopération.

Ce poste sera confié à un agent expérimenté, polyvalent et totalement mobile (nombreux déplacements à travers un pays 5 fois plus grand que la France).

Cet agent devra maîtriser parfaitement les techniques de programmation culturelle, scientifique et de coopération et connaître les mécanismes de cofinancements multilatéraux et européens (programme TACIS).

La connaissance de la langue anglaise et de la langue russe est indispensable.

Pas de scolarisation possible en système français.

C-007 LAOS (Vientiane) :
attaché culturel, scientifique et de coopération, directeur du CCCL (Centre culturel et de coopération linguistique).

Le candidat devra justifier d'une connaissance confirmée de la péninsule indochinoise et démontrer une aptitude réelle au montage de projets de développement.

Une parfaite maîtrise des instruments de coopération bilatéraux et multilatéraux, la polyvalence, la disponibilité et la rigueur dans la gestion sont demandées.

L'agent exercera également, par délégation du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la tutelle sur l'école française.

La coopération régionale avec les pays membres de l'ASEAN nécessite une bonne maîtrise de la

langue anglaise.

C-008 LETTONIE (Riga) :

attaché culturel, scientifique et de coopération, directeur du Centre culturel et de coopération linguistique.

Ce poste sera confié à un agent particulièrement expérimenté, polyvalent, disponible et capable de maîtriser parfaitement la gestion d'un établissement à autonomie financière élargie.

Cet agent devra, en outre, être familiarisé avec les programmes éducatifs multilatéraux et européens, la Lettonie étant candidate à l'intégration dans l'Union européenne. Dans cette perspective, le candidat devra être apte à travailler en équipe, notamment avec le poste d'expansion économique.

La connaissance de la langue anglaise est indispensable. Celle de la langue lettonne serait appréciée.

C-009 NOUVELLE-ZÉLANDE (Wellington) :

attaché culturel, scientifique et de coopération.

Le candidat à ce poste sera, de préférence, de formation scientifique (sciences du vivant), sensibilisé aux problèmes du développement pour mener la coopération aux Samoa et aux îles Cook. Chef de service, à la tête d'une équipe restreinte, il devra être particulièrement créatif, apte à gérer personnellement les projets de coopération dans des domaines très divers : artistique, linguistique, audiovisuel, livre et écrit, technique, scientifique et universitaire en sachant mobiliser, à côté des moyens de l'État, ceux de la coopération multilatérale, notamment en provenance de l'Union européenne.

Une parfaite maîtrise de la langue anglaise sera exigée.

C-010 OUZBÉKISTAN (Tachkent) :

attaché culturel, scientifique et de coopération.

Le chef du service culturel, scientifique et de coopération dans cette nouvelle république sera un généraliste ayant une expérience du réseau culturel dans des fonctions de chef de service, d'adjoint ou d'attaché de coopération, scientifique et technique. Apte à monter des projets de coopération scientifique, technique et universitaire, il sera bien informé des procédures de la coopération multilatérale, sensible aux enjeux économiques et apte à travailler en équipe avec les autres services de l'ambassade.

Il veillera aux synergies avec l'Institut français d'étude sur l'Asie centrale.

Le candidat retenu devra être très polyvalent et excellent gestionnaire. La connaissance de la langue russe et/ou de la langue turque est nécessaire.

C-011 SOUDAN (Khartoum) :

attaché culturel, scientifique et de coopération.

Ce poste sera confié à un agent possédant une expérience confirmée des mécanismes de coopération (conception et gestion de projets dans tous les domaines). Une connaissance du monde arabo-musulman est indispensable. Dynamisme et sens du dialogue sont des qualités fondamentales. En tant que directeur d'un établissement doté de l'autonomie administrative et financière, cet agent devra être rompu à la direction d'équipe et à la gestion.

La connaissance de la langue anglaise est indispensable, celle de la langue arabe souhaitable.

C-012 ZIMBABWE (Harare) :

conseiller culturel, scientifique et de coopération

Ce poste sera confié à un agent expérimenté, polyvalent et maîtrisant parfaitement les techniques de montage de projets et de recherche de cofinancements.

Cet agent aura une compétence réelle en matière de coopération multilatérale (Union européenne, Nations unies) et non gouvernementale (collectivités territoriales en particulier).

Il montera et assurera le suivi, en liaison avec le poste d'expansion économique et l'Agence française de développement, de projets très variés de coopération, notamment dans les domaines du développement rural, des télécommunications, de l'environnement, de la santé, du tourisme et du patrimoine, mais aussi de l'audiovisuel et des sports.

Pour la coopération linguistique et éducative, le conseiller culturel est assisté par un attaché spécialisé.

Il devra également animer un réseau composé d'une Alliance française et d'une école française de 150 élèves.

La connaissance de la langue anglaise est indispensable.

2 - CONSEILLER OU ATTACHÉ POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Collaborateur direct de l'ambassadeur (conseiller), ou du conseiller culturel, scientifique et de coopération (attaché), il assure à la fois une mission de veille technologique et de coopération scientifique de haut niveau, en liaison avec les universités, les laboratoires de recherche et les grands établissements, et doit, à ce titre, obligatoirement être reconnu par ses interlocuteurs étrangers pour ses travaux, sa qualification universitaire et ses publications. Il veille à une coordination étroite avec les programmes mis en oeuvre par le conseiller culturel, scientifique et de coopération. Ouvert sur le monde de l'entreprise et les milieux industriels, sensibilisé aux grands enjeux économiques, il travaille en étroite liaison avec les autres services de l'ambassade (poste d'expansion économique, notamment) et avec les acteurs de la vie économique : chambres de commerce et entreprises.

Les candidatures à ces postes sont examinées par une commission scientifique spécialisée.

a) Conseiller

D-001 GRANDE-BRETAGNE (Londres) :

Universitaire ou chercheur de haut niveau, jouissant d'une notoriété reconnue dans la communauté scientifique internationale, cet agent sera le conseiller de l'ambassadeur pour les questions scientifiques.

Sa mission de veille scientifique et technologique implique à la fois une connaissance approfondie des grands enjeux et des débats d'actualité dans ces domaines et une réelle aptitude à établir le dialogue avec les acteurs les plus importants de la vie scientifique en Grande-Bretagne. Une expérience confirmée de la coopération universitaire et scientifique internationales est requise ainsi qu'une parfaite maîtrise de la langue anglaise.

La conception et la gestion des programmes d'échanges universitaires et scientifiques, l'animation du réseau des anciens boursiers, la promotion des formations supérieures en France devront être

développées en étroite coordination avec le conseiller culturel.

Le candidat devra, en outre, justifier d'une certaine expérience administrative et de son aptitude à travailler en équipe avec les services de l'ambassade (service culturel, poste d'expansion économique, service de presse), et avec des partenaires extérieurs (chambres de commerce, milieux industriels, collectivités territoriales françaises).

b) Attaché

- D-002 ALLEMAGNE** (Bonn)
- D-003 AUSTRALIE** (Canberra)
- D-004 ESPAGNE** (Madrid)
- D-005 ÉTATS-UNIS** (Washington)
- D-006 ÉTATS-UNIS** (Washington)
- D-007 IRAN** (Téhéran)
- D-008 ISRAËL** (Tel-Aviv)
- D-009 JAPON** (Tokyo)
- D-010 PORTUGAL** (Lisbonne)
- D-011 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE** (Prague)
- D-012 RUSSIE** (Moscou)

3 - ATTACHÉ CULTUREL, ATTACHÉ SCIENTIFIQUE ET DE COOPÉRATION

Responsable d'un ou de plusieurs secteurs d'activités (échanges artistiques, livre, cinéma, jeunesse et sports, etc.) l'attaché culturel met en oeuvre la politique définie par le chef de service culturel, scientifique et de coopération, en liaison avec les directeurs d'établissements culturels et d'enseignement français d'une part, les partenaires institutionnels locaux d'autre part. Il assure la gestion administrative d'un nombre important de dossiers. Il doit être apte au dialogue et à la négociation, souvent en langue étrangère.

L'attaché scientifique et de coopération, de formation supérieure en sciences, sciences humaines ou sociales (3^e cycle, ingénieur, maître de conférence), dispose déjà d'une expérience confirmée de l'étranger. Il apporte, dans des domaines très diversifiés (échanges universitaires, administration publique, santé, urbanisme, tourisme, environnement, etc), l'expertise française. Polyvalent, il est apte à monter des projets de coopération. Son rôle consiste à évaluer ceux qui lui sont soumis par ses interlocuteurs étrangers, à les gérer et à en assurer le suivi sur les plans administratif et financier.

a) Postes d'attaché culturel

- E-001 ARGENTINE** (Buenos Aires)
- E-002 CANADA** (Montréal)
- E-003 CANADA** (Québec)
- E-004 ÉTATS-UNIS** (Chicago)
- E-005 GRANDE-BRETAGNE** (Londres)
- E-006 GRÈCE** (Athènes)
- E-007 RUSSIE** (Moscou)
- E-008 TUNISIE** (Tunis)

b) Postes d'attaché scientifique et de coopération

- E-101 AFRIQUE DU SUD** (Pretoria)

- E-102 ALGÉRIE** (Alger)
- E-103 CHINE** (Pékin)
- E-104 ÉTHIOPIE** (Addis-Abeba)
- E-105 INDONÉSIE** (Jakarta)
- E-106 JÉRUSALEM**
- E-107 LIBAN** (Beyrouth)
- E-108 MAROC** (Rabat)
- E-109 MAROC** (Rabat)
- E-110 TURQUIE** (Ankara)
- E-111 UKRAINE** (Kiev)
- E-112 VENEZUELA** (Caracas)
- E-113 VIETNAM** (Ho Chi Minh-Ville)

4 - ATTACHÉ DE COOPÉRATION LINGUISTIQUE ET ÉDUCATIVE

Placé sous l'autorité directe du chef de service culturel, scientifique et de coopération, l'attaché de coopération linguistique et éducative détermine, en liaison avec les responsables locaux (ministère de l'éducation, universités, associations de professeurs, médias, etc) et en concertation avec les attachés linguistiques dont il coordonne l'action, tous les projets ayant pour objectif de favoriser la promotion de la langue française et de l'ingénierie éducative. Gestionnaire expérimenté, détenteur d'un diplôme de 3^e cycle, l'attaché de coopération linguistique et éducative a, le plus souvent, déjà exercé les fonctions d'attaché linguistique.

- G-001 AFRIQUE DU SUD** (Pretoria)
- G-002 ALLEMAGNE** (Bonn)
- G-003 BRÉSIL** (Brasilia)
- G-004 CORÉE** (Séoul)
- G-005 HONGRIE** (Budapest)

5 - ATTACHÉ LINGUISTIQUE

Placé sous l'autorité du conseiller culturel, scientifique et de coopération ou de l'attaché de coopération linguistique et éducative ou du directeur de l'établissement culturel, il dispose, pour conduire les tâches qui lui sont confiées (formation d'enseignants ou de fonctionnaires locaux, actions de promotion de la langue française, aide à l'ouverture de nouveaux cursus universitaires ou de sections bilingues, développement d'outils méthodologiques, intégration des nouvelles technologies, expertise de manuels scolaires, etc.), d'une compétence littéraire et/ou linguistique confirmée, soutenue, le cas échéant, par un ou plusieurs stages (type BELC) professionnels. Cette fonction requiert une très grande disponibilité, compte tenu des déplacements et des animations qui lui incombent, notamment en fin de semaine.

- H-001 ALLEMAGNE** (Leipzig)
- H-002 ARABIE SAOUDITE** (Djeddah)
- H-003 AUSTRALIE** (Sydney)
- H-004 BRÉSIL** (Recife)
- H-005 BRÉSIL** (Rio de Janeiro)
- H-006 BRÉSIL** (Sao Paulo)
- H-007 BULGARIE** (Sofia)
- H-008 CHINE** (Canton)
- H-009 CHINE** (Hong Kong)

- H-010 CHINE** (Pékin)
- H-011 COLOMBIE** (Bogota)
- H-012 ÉGYPTE** (Le Caire)
- H-013 ÉGYPTE** (Le Caire)
- H-014 ESPAGNE** (Valence)
- H-015 ÉTHIOPIE** (Addis-Abeba)
- H-016 FIDJI** (Suva)
- H-017 GHANA** (Accra)
- H-018 GRANDE-BRETAGNE** (Edimbourg)
- H-019 GRÈCE** (Athènes)
- H-020 GRÈCE** (Athènes)
- H-021 IRLANDE** (Dublin)
- H-022 ISRAËL** (TelAviv)
- H-023 ITALIE** (Palerme)
- H-024 JÉRUSALEM** (Jérusalem)
- H-025 JÉRUSALEM** (Jérusalem)
- H-026 JORDANIE** (Amman)
- H-027 KENYA** (Nairobi)
- H-028 LIBAN** (Beyrouth)
- H-029 LIBAN** (Beyrouth)
- H-030 MALAISIE** (Kuala Lumpur)
- H-031 MAROC** (Casablanca)
- H-032 MAROC** (Fès)
- H-033 MAROC** (Marrakech)
- H-034 MAROC** (Rabat)
- H-035 MAROC** (Rabat)
- H-036 MAROC** (Rabat)
- H-037 MEXIQUE** (Mexico)
- H-038 NORVÈGE** (Oslo)
- H-039 PAYS-BAS** (La Haye)
- H-040 POLOGNE** (Varsovie)
- H-041 PORTUGAL** (Lisbonne)
- H-042 PORTUGAL** (Porto)
- H-043 RÉPUBLIQUE DOMINICAINE** (Saint-Domingue)
- H-044 SLOVAQUIE** (Bratislava)
- H-045 SLOVÉNIE** (Ljubljana)
- H-046 SYRIE** (Damas)
- H-047 TUNISIE** (Tunis)
- H-048 TURQUIE** (Ankara)
- H-049 ZAMBIE** (Lusaka)

6 - CHARGÉ DE MISSION

Spécialiste d'un domaine dans lequel il a obtenu des résultats significatifs, ayant noué avec le milieu considéré des relations professionnelles de qualité, il est associé à la préparation de la programmation culturelle, scientifique ou technique. Esprit d'équipe, dynamisme et sens de la communication sont indispensables.

- I-001 ALLEMAGNE** (Berlin- théâtre)

- I-002 ESPAGNE** (Barcelone-fle)
- I-003 ÉTATS-UNIS** (New York- arts plastiques)
- I-004 ÉTATS-UNIS** (Los Angeles -linguistique)
- I-005 GRÈCE** (Athènes- informatique)
- I-006 GRÈCE** (Athènes-bureau des examens)
- I-007 ISRAËL** (Tel Aviv - fle)
- I-008 ITALIE** (Naples-fle)
- I-009 JAPON** (Yokohama-fle)
- I-010 LITUANIE** (Vilnius-culturel et artistique)
- I-011 MAROC** (Kénitra-administratif)
- I-012 MAROC** (Rabat-administratif)
- I-013 MAROC** (Rabat-administratif)
- I-014 MAROC** (Rabat-informatique)
- I-015 PAYS-BAS** (La Haye-universitaire)
- I-016 POLOGNE** (Varsovie-fle)
- I-017 POLOGNE** (Varsovie-jeunesse et sports)
- I-018 SOUDAN** (Khartoum - fle)
- I-019 SYRIE** (Damas-livre)
- I-020 TUNISIE** (Tunis-examens)
- I-021 TUNISIE** (Tunis-livre)
- I-022 TUNISIE** (Tunis-fle)
- I-023 TUNISIE** (Tunis-échanges culturels)
- I-024 TURQUIE** (Izmir-fle)

7 - DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT CULTUREL

Placé à la tête d'un établissement doté de l'autonomie financière, coordonnant les activités d'agents aux statuts très diversifiés, chargé de la programmation et de la mise en œuvre d'actions culturelles et de coopération, d'enseignement et de promotion de la langue française, responsable de la présentation de notre offre documentaire, il assume dans tous les domaines (gestion des personnels, choix culturels, relations avec les autorités locales) une tâche qui ne peut être confiée qu'à des personnels déjà expérimentés et à laquelle s'ajoute la nécessité permanente d'assurer l'équilibre financier de l'établissement. Une très bonne connaissance des réseaux français dans les domaines universitaire, éducatif et culturel, une capacité à mobiliser des concours extérieurs (mécénat d'entreprise), un goût affirmé pour les échanges artistiques et une aisance relationnelle sont nécessaires à l'exercice de ces fonctions.

- J-001 ALLEMAGNE** (Düsseldorf - Centre culturel et de coopération linguistique)
- J-002 AUTRICHE** (Salzbourg - Centre culturel français)
- J-003 ESPAGNE** (Barcelone - Institut français de Barcelone - CCCL)
- J-004 JAPON** ⁽¹⁾ (Kyoto - Institut franco-japonais du Kansai- CCCL)
- J-005 JÉRUSALEM** (Gaza - Antenne du Centre culturel français de Jérusalem)
- J-006 MACÉDOINE** (Skopje – Institut français)
- J-007 MAROC** (Rabat - Institut français - CCCL)

(1) directeur adjoint

8 - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Gestionnaire expérimenté, ayant une bonne connaissance des règlements et des statuts de la fonction pu-

blique, rompu à la gestion budgétaire et financière ainsi qu'aux applications usuelles de l'informatique bureautique, le secrétaire général est l'interlocuteur privilégié du chef de la mission culturelle et de coopération ou, selon le cas, du directeur de l'établissement culturel, pour tout ce qui relève de l'administration, de la gestion des personnels et des biens, et des relations avec les représentants du personnel. Son sens de l'organisation, de la prévision et des relations humaines est un élément essentiel du bon fonctionnement d'un service culturel.

Il doit, pour ses rapports avec l'administration locale, maîtriser la langue de communication en usage.

L-001 AFRIQUE DU SUD (Pretoria)

L-002 ALGÉRIE (Alger)

L-003 ALLEMAGNE (Berlin)

L-004 ALLEMAGNE (Dresde)

L-005 INDE (New Delhi)

L-006 JAPON (Tokyo)

L-007 LAOS (Vientiane)

L-008 MAROC (Rabat)

L-009 MAROC (Tanger)

L-010 NIGERIA (Lagos)

L-011 SLOVÉNIE (Ljubljana)

L-012 VENEZUELA (Caracas)

L-013 YÉMEN (Sanaa)

9 - AGENT COMPTABLE

Placé auprès du directeur de l'établissement culturel, ordonnateur des dépenses, l'agent comptable se recrute parmi les personnels (attaché d'administration scolaire et universitaire ou comptable du Trésor) disposant d'une longue expérience de la gestion d'un établissement à autonomie financière et d'une pratique confirmée du logiciel GFC. Il est assisté, dans sa tâche, d'un ou de plusieurs adjoints selon le nombre d'établissements dont il doit assurer la gestion et peut, le cas échéant, avoir une compétence étendue à des établissements situés dans plusieurs pays. Ces postes sont attribués dans le cadre d'une commission paritaire ministérielle.

M-001 AFRIQUE DU SUD (Johannesburg) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière de l'Institut français d'Afrique du Sud de Johannesburg ainsi qu'à celle du Centre culturel français de Blantyre au Malawi.

Pratique de la langue anglaise recommandée.

M-002 ALLEMAGNE (Stuttgart) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière de sept établissements culturels en Allemagne (quatre instituts et centres culturels, trois centres culturels et de coopération linguistique).

Compréhension de la langue allemande recommandée.

M-003 CAMBODGE (Phnom Penh) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière du Centre culturel et de coopération linguistique à Phnom-Penh.

Pratique de la langue anglaise recommandée.

M-004 CORÉE (Séoul) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un Inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière du Centre culturel français à Séoul.

Pratique de la langue anglaise recommandée.

M-005 DANEMARK (Copenhague) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière du Centre culturel et de coopération linguistique de Copenhague.

Pratique de la langue anglaise recommandée.

M-006 ITALIE ⁽¹⁾ (Rome) :

Un secrétaire d'administration scolaire et universitaire ou un contrôleur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer, en tant qu'adjoint à l'agent comptable, à la gestion comptable et financière de neuf établissements culturels en Italie (six centres culturels et de coopération linguistique, deux centres d'études et de recherches, un bureau de coopération linguistique et artistique).

Pratique de la langue italienne recommandée.

M-007 JAPON (Tokyo) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière de quatre établissements culturels au Japon : trois instituts franco-japonais (Fukuoka, Kyoto et Tokyo) et la Maison franco-japonaise de Tokyo.

Pratique de la langue anglaise recommandée.

M-008 NIGERIA (Lagos) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière du Centre culturel français de Lagos.

Pratique de la langue anglaise recommandée.

(1) adjoint à l'agent comptable

M-009 NORVÈGE (Oslo) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière du Centre culturel et de coopération linguistique d'Oslo, ainsi qu'à celle du Centre culturel franco-norvégien de Stavanger.

Pratique de la langue anglaise recommandée.

M-010 POLOGNE (Varsovie) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière des établissements culturels français de Pologne, Lituanie et Lettonie.

Pratique de la langue anglaise et/ou allemande recommandée, connaissance du polonais souhaitable.

M-011-SOUDAN (Khartoum) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière du Centre culturel français de Khartoum ainsi qu'à celle de la section française de la direction des Antiquités soudanaises.

Pratique de la langue anglaise recommandée.

M-012 UKRAINE (Kiev) :

Un attaché d'administration scolaire et universitaire ou un inspecteur du Trésor public, possédant si possible une expérience d'agent comptable ou d'adjoint à l'agent comptable, d'un établissement public ou d'un établissement à autonomie financière à l'étranger et formé au logiciel GFC, pour participer à la gestion comptable et financière du Centre culturel et de coopération linguistique de Kiev.

Pratique de la langue russe recommandée.

10 - DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT DE RECHERCHE ET CHERCHEUR

Sélectionnés par un comité scientifique spécialisé, sous réserve d'une adéquation entre leur domaine de recherche et celui de l'Institut dans lequel ils peuvent être affectés, les candidats à ce type de fonction sont généralement titulaires d'un doctorat et ont acquis, par leurs travaux et leurs publications, une notoriété certaine. La mission qui leur est confiée peut présenter plusieurs composantes : encadrement de spécialistes, développement de programmes spécifiques, réponse à des appels d'offres internationaux, etc. On trouvera ci-après la liste indicative des postes à pourvoir ainsi qu'une indication du lieu de leur implantation. Ces postes feront l'objet d'une publication ultérieure au B.O.

N-001 ALLEMAGNE (Berlin - Centre de recherche en sciences sociales)

N-002 CHINE (Hong Kong - Centre d'études français sur la Chine contemporaine)

N-003 ÉGYPTTE (Le Caire - Département de traduction et d'interprétation du CCC)

- N-004 ÉGYPTTE** (Le Caire-Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale)
N-005 ÉQUATEUR (Quito - Annexe de l'institut français d'études andines)
N-006 GRANDE-BRETAGNE(Oxford-Maison française)
N-007 INDE(New Delhi- Centre de sciences humaines)
N-008 KENYA (Nairobi -Institut français de recherche en Afrique)
N-009 LIBAN (Beyrouth - Institut français d'archéologie du Proche-Orient)
N-010 LIBAN (Beyrouth - Institut français d'archéologie du Proche-Orient)
N-011 LIBAN (Beyrouth- Institut français d'archéologie du Proche Orient)
N-012 PÉROU (Lima - Institut français d'études andines)
N-013 TUNISIE (Tunis - Institut de Recherche sur le Maghreb contemporain)
N-014 TURQUIE (Istanbul - Institut français d'études anatoliennes)
N-015 TURQUIE (Istanbul - Institut français d'études anatoliennes).

Ces postes sont attribués après avis du conseil scientifique de l'établissement d'affectation.

PUB

Emplois à pourvoir dans le réseau des Alliances françaises et dans les instituts et centres culturels

Les fonctions correspondant aux postes de directeur et de chargé de mission sont analogues à celles qui ont été précédemment décrites, concernant les directeurs et les chargés de mission dans les établissements culturels.

1 - DIRECTEUR

- O-001 ARGENTINE** (Belgrano)
- O-002 ARGENTINE** (Buenos Aires)
- O-003 ARGENTINE** (Cordoba)
- O-004 ARGENTINE** (Mar del Plata)
- O-005 AUSTRALIE** (Melbourne)
- O-006-BRÉSIL** (Fortaleza)
- O-007-BRÉSIL** (Niteroi)
- O-008 BRÉSIL** ⁽¹⁾ (Rio de Janeiro)
- O-009 CANADA** (Toronto)
- O-010 CHINE** (Hong Kong)
- O-011 COLOMBIE** (Baranquilla)
- O-012 CORÉE** (Séoul)
- O-013 COSTA-RICA** (San José)
- O-014 ÉQUATEUR** (Guayaquil)
- O-015 HONDURAS** (Tegucigalpa)
- O-016 INDE** (Chandigarh)
- O-017 INDE** (Calcutta)
- O-018 ISLANDE** (Reykjavik)
- O-019 MACÉDOINE** (Skopje)
- O-020 MALAISIE** (Kuala-Lumpur)
- O-021 MALTE** (La Valette)
- O-022 MEXIQUE** ⁽¹⁾ (Mexico)
- O-023 MEXIQUE** (Toluca)
- O-024 NICARAGUA** (Managua)
- O-025 PANAMA** (Panama)

- O-026 PAYS-BAS** ⁽¹⁾ (Rotterdam)
- O-027 PÉROU** (Lima)
- O-028 PÉROU** (Trujillo)
- O-029 POLOGNE** (Varsovie)
- O-030 PORTUGAL** (Coimbra)
- O-031 PORTUGAL** ⁽¹⁾ (Lisbonne)
- O-032 RÉPUBLIQUE DOMINICAINE** (Saint-Domingue)
- O-033 VENEZUELA** (Caracas)

(1) directeur adjoint

2 - CHARGÉ DE MISSION

- P-001 BRÉSIL** (Brasilia)
- P-002 BRÉSIL** (Rio de Janeiro)
- P-003 COLOMBIE** (Bogota)
- P-004 ÉTATS-UNIS** (New York)
- P-005 GRANDE-BRETAGNE** (Londres)
- P-006 INDE** (Bombay)
- P-007 INDE** (Madras)
- P-008 PARAGUAY** (Assomption)
- P-009 PÉROU** (Lima)
- P-010 PHILIPPINES** (Manille)
- P-011 THAÏLANDE** (Bangkok)

Postes d'assistants techniques

Postes vacants ou susceptibles de l'être : chaque poste est coté entre 1 et 10. Cette cotation correspond à une prime de responsabilité et varie en fonction de l'importance des postes.

CAMEROUN

CA EE 9016 conseiller pédagogique régional de français, Yaoundé.

Ce conseiller est responsable de la cellule technique inter-États de français. Il aura pour mission de coordonner le processus d'harmonisation des programmes dans sa discipline, et son suivi sur l'ensemble des pays d'Afrique francophone. A ce titre, de nombreux déplacements sont à prévoir (environ 100 jours/an). Il aura à piloter le développement d'une base de données sur les programmes et les dispositifs de formation en vigueur dans les États.

Ce poste s'adresse à un IPR-IA de français, agrégé. Une aptitude certaine à la coordination, à l'organisation et à la gestion de situations complexes est requise. Intérêt marqué pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cotation envisagée : 6

Scolarisation : ECL.

CENTRAFRIQUE

CENE 9000 conseiller technique du ministère de l'éducation nationale, Bangui.

Dans le cadre du Programme national de développement de l'éducation (PNDE), ce conseiller aura notamment pour mission de participer à la conception et à l'élaboration des textes réglementaires relatifs aux statuts de l'enseignement privé en Centrafrique, de participer au projet d'appui au système éducatif et de contribuer au suivi et à la coordination des aides apportées par les bailleurs multilatéraux et les Organisations non gouvernementales dans le secteur éducatif.

Ce poste s'adresse à un CASU, ayant de solides connaissances juridiques, de grandes qualités relationnelles et d'ouverture. Une expérience au sein d'un ministère de l'éducation, africain ou étranger, est souhaitée. Cotation envisagée : 5.

Scolarisation : ECL.

GUINÉE CONAKRY

GUIE 0026 chef du projet d'appui au système éducatif de Guinée (PASEG) et conseiller technique auprès du ministre de l'enseignement pré-universitaire.

Le chef de projet est notamment chargé du suivi des actions en matière de formation, d'expérimentation pédagogique, d'insertion des jeunes et encadre à ce titre les assistants techniques intervenant dans le secteur de l'éducation. Il intervient également comme conseiller technique du ministre de l'enseignement pré-universitaire : participation aux

groupes techniques, réunions et séminaires, travail d'analyse des projets de textes réglementaires, des plans de formation, harmonisation des programmes d'appui des principaux bailleurs de fonds.

Ce poste s'adresse à un IPR-IA ayant de solides compétences institutionnelles, éducatives et relationnelles.

Cotation envisagée : 6

Scolarisation : ECL.

SÉNÉGAL

SENFPS 4012 directeur administratif et financier de l'École inter-États des sciences et de médecine vétérinaire (EISMV).

Ce responsable dirige le service administratif et financier de l'École, sous l'autorité du directeur. Il a en charge la gestion des ressources humaines (sauf enseignants) et financières de l'établissement.

Ce poste s'adresse à un CASU, maîtrisant parfaitement les règles de comptabilité publique. Goût pour les relations humaines indispensables. Cotation envisagée : 6.

Scolarisation : ECL.